

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
29 Décembre 1873.

COMMISSION DES TRENTE.

Séance du 24 décembre. — Présidence de M. Batbie.

M. Delsol prend la parole. Il résume les divers systèmes jusque là exposés :

1° A l'égard de la question d'âge, il pense qu'on ne peut trouver qu'à 25 ans, chez l'électeur, les conditions de raison et de maturité qui donnent des garanties suffisantes. C'est l'âge dans le droit civil français de la majorité pour le mariage ; c'est l'âge de la grande majorité pour le droit romain ;

2° Sur le domicile, il pense que la durée de deux ans doit être acceptée comme un minimum ;

3° Sur la question du mode de formation de la liste électorale, M. Delsol approuve l'innovation proposée par M. Dufaure de la création du registre électoral. Il pense d'ailleurs que l'on doit porter d'office sur ce registre les natifs ou les inscrits aux contributions et aux prestations ; puis sur leur domicile, en laissant à leur charge la preuve du domicile ;

4° La représentation des intérêts ? C'est là la plus grosse question. Mais les meilleurs esprits se divisent avec le système qui peut l'assurer.

M. Delsol combat successivement les systèmes proposés par MM. de Kerdrel, de Meaux, Pradié, de Belcastel, Vingtain, Lefèvre-Pontalis. Il pense qu'aucun d'eux n'a donné la solution du problème. Il faut écarter les utopies et arriver à la pratique. Il espère que la sous-commission qui va être nommée résoudra la difficulté.

L'honorable membre se déclare ensuite partisan du vote obligatoire, et quant à l'éligibilité il désire qu'on établisse un système mixte entre le scrutin de liste et la nomination par arrondissement.

M. Waddington constate avec satisfaction que le précédent orateur a restreint le débat sur un terrain pratique. Il faut en effet aboutir au plus tôt, et les systèmes jusque-là préparés ne semblent pas devoir atteindre le but conservateur que l'on veut poursuivre.

Le mieux est de s'en tenir à ce qui est, en comptant que le parti conservateur comprendra mieux que par le passé ses devoirs pour prendre la direction du suffrage.

M. Pradié renouvelle l'exposé du système des différents comités qu'il a précédemment développés.

Sur l'observation de plusieurs membres, la commission décide que l'on entendra de préférence, parmi les orateurs inscrits, ceux qui n'ont pas encore fait connaître leur opinion.

M. Paris a la parole : il pense qu'on s'est préoccupé avec raison du danger social que crée l'état actuel du suffrage. La formation d'une seconde Chambre serait, à ses yeux, un moyen insuffisant de défense ; elle serait, l'histoire des Chambres hautes le démontre, débordée bientôt par l'envahissement de la puissance du nombre.

Pour éviter ce danger, il ne faut pas que le gouvernement se désintéresse dans les élections ; il doit indiquer son programme, et, sans tomber dans l'abus des candidatures officielles, il doit exercer une légitime influence. Elle sera d'autant plus grande, que le gouvernement sera mieux défini et entouré de lois plus fortes.

L'honorable membre élimine ensuite les divers systèmes proposés : il pense toutefois qu'on doit faire une part plus large à la représentation des intérêts dans la proportion de l'apport social de chacun, et il se déclare, comme le précédent orateur, partisan du registre électoral proposé par M. Dufaure, et d'un scrutin par circonscription, comprenant une liste de deux ou trois candidats seulement.

Il trouve dans ces deux garanties de sérieux avantages pour l'apaisement des esprits.

LE LIVRE JAUNE.

Voici le sommaire des documents diplomatiques que contient le *Livre jaune* :

Correspondance générale (circulaires), — affaires d'Espagne, — incident de Bethléem, — don fait par le sultan de l'église d'Abougosch, — affaire de Chine, — situation des fils de Français naturalisés Suisses au point de vue du service militaire, — application de la nouvelle loi militaire aux Français nés ou établis en pays étranger, — question de la dette tunisienne, — commission franco-allemande de liquidation, — commission spéciale pour les canaux du Rhône et de la Marne au Rhin, — projet d'arrangement relatif aux collisions en mer, — dénonciation du traité de commerce entre la France et la Russie, — suppression des surtaxes de pavillon aux Etats-Unis, — réunion d'une conférence monétaire, — projet de conférence internationale pour la révision du régime des quarantaines, — commission internationale du mètre, — garantie de la propriété des marques de fabrique.

Nous extrayons du *Livre jaune* la circulaire suivante, adressée par M. le duc Decazes aux représentants de la France à l'étranger, à l'occasion de son entrée aux affaires :

Versailles, 7 décembre.

Monsieur,

Lorsque, par sa dépêche du 23 novembre dernier, mon prédécesseur vous annonçait la prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, il vous prévenait que rien ne serait changé à la ligne de conduite adoptée par le Président de la République dans ses relations avec les puissances étrangères, et, quelques jours après, au moment où je prenais possession du département des affaires étrangères, je vous en donnais la nouvelle assurance, en vous priant de la transmettre au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

J'ai pu depuis lors recevoir de toutes parts les témoignages de la satisfaction et de

la confiance avec lesquelles le vote de l'Assemblée a été accueilli par les gouvernements étrangers et enregistrer les félicitations dont M. le maréchal de Mac-Mahon a reçu l'expression, et j'ai dû en conclure que les sentiments dont vous aviez été l'organe avaient été compris.

Il ne pouvait en être autrement : les cabinets ne devaient pas rester indifférents à ce grand acte, qui donnait à notre gouvernement une stabilité non moins nécessaire à nos relations extérieures qu'à notre sécurité intérieure.

Nos intentions ne pouvaient d'ailleurs être méconnues, et ces témoignages de sympathie étaient bien dus à la sagesse et à la modération dont l'Assemblée nationale a donné tant de preuves, comme aussi à l'ardeur au travail et à la mâle résignation du pays tout entier.

En nous voyant consacrer à nouveau un pouvoir dont elles avaient déjà pu apprécier les dispositions, les puissances étrangères savaient, en effet, que le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon continuerait à affirmer son désir de vivre en bonne harmonie avec elles, aussi bien que son respect scrupuleux des traités.

Elles étaient assurées que, tout entiers à notre œuvre de réorganisation et de développements pacifiques, nous ne poursuivions contre elles aucun dessein qui pût mettre en péril cet apaisement des esprits et des intérêts que nous avons la ferme volonté d'assurer.

Sans isoler des graves questions qui s'agitent autour d'elle, la France se recueille et elle attend, avec la conscience de sa force et de sa grandeur, que l'ordre et le travail lui aient permis de panser ses plaies, et que le temps qui, seul, peut permettre aux grands enseignements de l'histoire de porter leurs fruits, ait effacé l'amertume de ces jours funestes qui ont si profondément troublé le monde. Vous voudrez bien, monsieur, en donner en toute occasion l'assurance.

Vous trouverez dans les actes de l'Assemblée nationale et dans les instructions qui vous seront adressées les moyens d'affirmer

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ENTERRÉ VIF!!!

Peut-être aucun de vous n'a jamais eu une aventure aussi extraordinaire que celle que je vais vous raconter. C'est à moi-même que le fait est arrivé ; cependant je n'ose vous demander de me croire, ni espérer que votre imagination puisse concevoir les maux épouvantables que j'ai endurés.

Je fus quelque temps attaqué d'une fièvre nerveuse ; mes forces diminuaient graduellement, mais le sentiment de la vie semblait être de plus en plus actif à mesure que mes facultés corporelles devenaient plus faibles.

J'apercevais, aux gestes du docteur, qu'il désespérait de ma vie, et la douleur muette, mais expressive de mes amis, me disait qu'il n'y avait plus pour moi d'espérance.

Un soir arriva la crise je fus saisi d'un

frisson universel, un bourdonnement d'oreilles étourdissant, je vis autour de ma couche un grand nombre de figures étrangères ; elles étaient brillantes, vaporeuses et sans corps.

La chambre était éclairée et présentait un appareil solennel ; j'essayai de bouger, mais je ne pus le faire.

Pendant quelques instants, une confusion terrible bouleversa mes esprits, et lorsque je revins de cet état, ce fut avec tous mes souvenirs du passé, avec la parfaite intelligence, en un mot avec tout ce qui appartient à la vie, hors la faculté d'agir et de parler ; j'entendis des gémissements près de mon oreille et la voix de la garde-malade prononcer : *Il est mort !*

Je ne puis décrire ce que j'éprouvai à ces lugubres mots ; je voulus tenter un dernier effort pour me mouvoir : je ne pus même remuer ma paupière.

Après un court intervalle, mon ami vint près de moi, agité par la douleur, le visage baigné de larmes ; il porta sa main sur ma figure et me ferma les yeux. Tout fut alors

ténèbres ; mais je pouvais encore entendre, sentir et souffrir.

Après que mes yeux eurent été fermés, je compris par les discours de mes gardiens que mon ami avait quitté la chambre, et presque aussitôt je sentis les entrepreneurs des funérailles me parer de l'habillement mortuaire ; leur froide indifférence m'était plus pénible que la douleur de mes amis. Ils me tournaient de tous côtés, riaient entre eux, et traitaient avec la plus révoltante brutalité ce qu'ils appelaient le *corps*.

Lorsque ces misérables eurent terminé, ils se retirèrent, et alors commença la formalité d'un deuil simulé.

Pendant trois jours, un grand nombre d'amis vinrent me voir. Je les entendis s'entretenir à voix basse de mes qualités, de mes défauts, et je sentis les doigts de plusieurs d'entre eux se reposer sur mon visage ; le troisième jour, on parla de l'odeur infecte répandue dans l'appartement.

Le cercueil fut construit ; on m'y plaça ; mon ami passa sous ma tête ce qu'on appela mon dernier oreiller, et je sentis ses larmes

tomber sur ma figure.

Lorsque toutes mes connaissances eurent pendant quelque temps entouré le cercueil, je les entendis se retirer.

Les menuisiers vinrent poser et clouer la dernière planche sur la bière. Ils étaient deux, l'un se retira avant la fin de l'ouvrage ; j'entendis son compagnon siffler en tournant la vrille, s'interrompre, se taire et enfoncer le dernier clou.

Je fus laissé seul ; tout le monde fuyait ma chambre.

Je savais cependant que je n'étais pas encore enterré : quoique sans mouvement et dans les ténèbres, je conservais encore quelque espérance ; mais elle s'évanouit bientôt.

Le jour de l'enterrement arriva. Je sentis soulever et emporter le cercueil ; je le sentis placer sur le corbillard ; une foule de peuple entourait le char ; quelques personnes parlaient affectueusement de moi, le corbillard commença à marcher.

Je savais qu'il me conduisait au cimetière.

que cette politique, qui est celle du gouvernement actuel, comme elle était aussi celle du gouvernement qui nous a précédés, s'impose ici à toutes les consciences comme à toutes les volontés, qu'elle est bien celle de la France entière, et, en faisant pénétrer partout cette conviction et cette confiance, vous serez assuré de rester le fidèle interprète de nos intentions.

Agréer, etc.

DECAZES.

Chronique générale.

Dans les conversations de la salle des Tombeaux (c'est la salle des conférences de l'Assemblée, à Versailles), on s'entretient d'un plan qui serait concerté entre le duc d'Audiffret-Pasquier et quelques membres du centre droit pour renverser MM. Magne, de Fourtou, Deseilligny, du Barail, les remplacer par des membres de la droite modérée et du centre droit.

Le duc d'Audiffret-Pasquier deviendrait ministre civil de la guerre dont la direction serait donnée à M. le duc d'Aumale avec le titre de major-général. On voudrait voir là un complot orléaniste.

Nous vous racontons ce qui se dit, sans y attacher grande importance, et doutant très-fort qu'une pareille combinaison, si elle existe, ait aucune chance de trouver une majorité, car cette combinaison aurait évidemment contre elle l'extrême droite, une partie de la droite et toutes les gauches.

Dans tous les cas, il est très-douteux que le maréchal de Mac-Mahon puisse se prêter à l'exécution de plans qui auraient pour but d'amener le duc d'Aumale à la tête du pouvoir.

Il est question aussi parmi les députés des tendances opposées entre la politique du duc Decazes et du duc de Broglie, le premier plus porté que le second vers une alliance avec le centre gauche.

Il y a, dans le monde politique et financier, des défiances incontestables à l'égard de M. le duc de Broglie dont la politique est accusée de n'être pas assez franchement dessinée.

Nous avons quelque lieu d'espérer que les départements envahis par la guerre de Prusse, recevront bientôt l'indemnité qu'on leur fait attendre depuis si longtemps.

On sait que cette indemnité a été fixée à huit millions cinquante mille francs, sur lesquels l'Etat retiendra provisoirement un million deux cent mille francs pour subvenir aux frais éventuels de l'opération.

On nous annonce à l'instant qu'une certaine émotion vient de se produire à Marseille parmi les matelots des paquebots des anciennes Messageries Impériales.

Pour obtenir une élévation de leur solde de 75 fr. par mois à 80 fr., les matelots se seraient mis en grève.

Le gouvernement, averti sans retard, serait

dit-on disposé à fournir des marins de l'Etat pour mettre fin à la grève.

On lit dans la *Patrie* :

Le projet de loi sur la presse a été lu en conseil des ministres. Certaines dispositions ayant paru d'une sévérité exagérée, il a été décidé qu'il serait modifié avant d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Le *Journal de l'Ardèche*, du 24, publie ces nouveaux renseignements sur le complot d'Annonay :

« Deux des inculpés ont été relâchés au commencement de la semaine dernière, mais sous l'engagement qu'ils ont pris de se tenir à la disposition de la justice, qui en a d'ailleurs recueilli les dépositions très-complètes.

Quant à M. Chapuis, l'ex-maire d'Annonay, et l'un des plus gravement compromis dans cette affaire, il serait toujours maintenu au secret, et les charges recueillies contre lui jusqu'à présent ne feraient que s'accumuler en s'aggravant, nous disent nos informations. Des révélations importantes auraient été faites depuis, et feraient peser sur lui de lourdes charges.

Les premières révélations qui ont donné l'éveil à la police et à la justice ont été faites par un brave garçon, ancien soldat, à qui l'on avait proposé de prendre une part active à la conjuration, que l'on avait même menacé sur son refus d'accepter le commandement qu'on voulait lui imposer, lequel se laissa aller à confier son embarras et ses craintes à un camarade. Celui-ci crut devoir en avertir qui de droit, tant la chose lui sembla grave et sérieuse.

Nous pourrions donner des noms et des détails précis, mais nous craindrions de devancer en cela la publicité qui sera donnée à tous ces faits curieux et tristes par les débats qui probablement s'ouvriront bientôt devant la justice sur cette grave affaire. »

On écrit de Cannes, à la date du 23 décembre :

Dans la nuit d'avant-hier, une dépêche expédiée du ministère de la guerre parvenait au général commandant la subdivision, dont le siège est à Nice, et lui donnait l'ordre de faire partir pour Cannes deux compagnies du 41^e de ligne.

Ce matin, par le premier départ du train se dirigeant de Nice vers Cannes, les deux compagnies ont été envoyées à leur destination. Elles ont mis pied à terre vers onze heures à Cannes, et ont été transportées à l'île Sainte-Marguerite, où elles tiendront garnison.

M^{me} Bazaine a fait louer en son nom, à Cannes, une villa fort modeste. Elle se trouvera ainsi à proximité de son mari.

Des services réguliers par bateaux seront organisés entre le port de Cannes et le fort Sainte-Marguerite.

On lit dans la *Patrie* :

« Certains commerçants de Paris se livrent, depuis quelque temps, au préjudice du public, à une exploitation contre laquelle il est utile de prémunir les consommateurs.

« Demande-t-on à acheter du vin, le marchand répond : Il est augmenté de 10 fr. par barrique, « à cause des nouveaux droits. »

« S'il s'agit d'huile minérale, le marchand déclare qu'elle est augmentée de 15 centimes par litre, toujours « à cause des nouveaux droits. »

« Pour le café, le débitant annonce qu'il est forcé de le vendre 20 centimes de plus par livre, « à cause des nouveaux droits. »

« Le sel est vendu 5 centimes de plus par kil., encore « à cause des nouveaux droits ; » — et ainsi de suite.

« Or, c'est là une pure escroquerie, car il n'y a encore aucune taxe ni surtaxe nouvelle sur ces divers produits. »

Le journal *le Gaulois*, se référant au décret électoral de 1852, établit que le citoyen Marcou ayant été condamné à six mois d'emprisonnement pour outrages envers les dépositaires de l'autorité, n'était pas éligible. Nous verrons ce que pensera de cet argument pour le moins respectable l'Assemblée nationale.

LES BANDITS DE PERPIGNAN.

Vendredi ont commencé à Perpignan les débats d'un procès dont la place est marquée d'avance dans les annales judiciaires et dans l'histoire des crimes commis par les hommes du 4 septembre.

Pendant une nuit d'octobre, — celle du 8 au 9, croyons-nous, — une ou deux compagnies de la garde nationale de Perpignan, ayant leurs officiers en tête, se rendaient de cette ville à Pia, grand bourg distant de quelques kilomètres.

A l'entrée du bourg, la bande armée de Perpignan commença une fusillade qui éveilla en sursaut la population paisiblement endormie. Les balles frappaient partout, aux portes, aux murailles, aux volets des fenêtres.

Des hommes sortirent à demi éveillés ; l'un d'eux, le garde-champêtre, fut tué, d'autres furent blessés.

La horde nationale, — toujours conduite par ses chefs, — pénétra de force dans les maisons appartenant à des gens paisibles, pour en arracher les chefs de famille, malgré les cris, les pleurs des femmes et des enfants.

Entraînés dans la rue, à peine couverts et sans chaussures, ces malheureux furent garrottés deux à deux et conduits à Perpignan entre les rangs des bandits.

Dans ce triste cortège de prisonniers figurait un jeune prêtre, vicaire de la paroisse, qui, moins heureux que son digne curé, avait été découvert dans un réduit où il s'était caché.

Je sentis l'air, il était d'un froid glacial ; on m'emportait furtivement, peut-être au tribunal terrible ! peut-être aux flammes éternelles !

Arrivé à quelque distance, je fus jeté comme un vil fardeau ; ce n'était point sur la terre.

Un moment après, je me sentis sur une voiture, et, par quelques phrases entrecoupées, je découvris que j'étais entre les mains de deux de ces voleurs nocturnes qui viennent piller les tombeaux pour faire un trafic sacrilège des corps qu'ils ont exhumés.

Aussitôt que la voiture roula sur le pavé des rues, l'un de ces deux hommes commença à siffler, puis chanta quelques couplets obscènes.

On s'arrêta, on me prit, on m'emporta, et je sentis, par la densité de l'air et le changement de température, que j'étais dans une chambre ; on arracha rudement le linceul dont j'étais entouré, et l'on me plaça nu sur une table.

D'après la conversation qui eut lieu entre ces deux hommes et un troisième qui se

Ce pauvre ecclésiastique avait les mains attachées derrière le dos et une corde au cou. Il était nu-pieds, et pendant toute la route ses bourreaux lui crachaient au visage.

Arrivés à Perpignan, les nobles vainqueurs de Pia firent une entrée triomphale et jetèrent leurs captifs en prison.

Dès le lendemain, le parquet commença l'interrogatoire de ces malheureux, qui furent tous renvoyés chez eux. Un seul semblait s'être attaché au magistrat instructeur, qui eut toutes les peines du monde à s'en débarrasser. C'était le jeune vicaire. Il ne voulait pas partir sans avoir la promesse formelle du procureur de la République qu'il ne serait rien fait à ses persécuteurs.

C'est ce crime de Pia qui, après trois ans de silence, est évoqué par les victimes, demandant justice contre les violeurs de leurs domiciles, leurs assassins, et contre le préfet d'alors, M. Jousserandot, sous les yeux et avec l'autorisation duquel toutes ces infamies ont eu lieu.

Ajoutons que ces bandits de Perpignan s'étaient fait la main, quelques jours avant cette expédition, en allant, entre 9 et 10 heures du soir, envahir le couvent des capucins, arracher les religieux de leur cellule pour les promener dans les rues, au milieu d'une foule immense, les forçant à donner le bras à des filles publiques, à boire, et à crier : Vive la République !

Parmi ces religieux se trouvaient deux Espagnols plus que septuagénaires, dont les larmes tombaient sur leurs longues barbes blanches.

Ces tristes victimes, ces cris, ces propos ignobles, cette foule ivre de joie féroce, ces flambeaux éclairant cette scène de cannibales, faisaient dresser nos cheveux et courir le frisson sous notre peau.

En ce temps-là — premier attentat — M. Pierre Lefranc était préfet des Pyrénées-Orientales et M. Lazare Escarguel maire de Perpignan.

Tous deux sont aujourd'hui députés.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

La *Germania*, organe catholique de Berlin, annonce que le projet formé par quelques catholiques, d'envoyer au Parlement allemand tous les évêques persécutés, pour les mettre ainsi hors de la portée des griffes de M. de Bismarck, n'a pas obtenu l'approbation de NN. SS. les évêques d'Allemagne.

Le bulletin de la santé de l'empereur, en date du 24, porte que l'affection catarrhale suit son cours normal, que la fatigue du malade a, par suite, notamment diminué et qu'il a pu rester toute la journée hors du lit.

Voici les dépêches berlinoises du *Times* :

Berlin, le 24 décembre.

L'empereur va mieux. Il n'y a jamais eu de dangers immédiats. L'affection des bronches disparaît graduellement.

Je trouvais dans la chambre, j'appris que je devais être disséqué la même nuit.

Mes yeux étaient encore fermés ; je ne voyais rien ; mais je ne tardai pas à apprendre, par le bruit qui se fit dans la chambre, que les étudiants d'anatomie étaient arrivés.

Quelques-uns s'approchèrent de la table et m'examinèrent minutieusement, joyeux de voir qu'un si beau sujet leur avait été procuré. Enfin, le démonstrateur arriva.

Avant de commencer la dissection, il proposa de faire sur moi quelques expériences galvaniques, et un appareil fut arrangé à cet effet.

Le premier coup ébranla tous mes nerfs, ils résonnèrent et vibrèrent comme les cordes d'une harpe.

A ce phénomène, les étudiants témoignèrent leur admiration.

Le second coup ouvrit mes yeux, et la première personne que je vis fut le docteur qui m'avait soigné. Mais j'étais comme un mort, quoique je pusse cependant distinguer parmi les étudiants des visages qui ne

blait que le fossoyeur marchait sur la terre et l'égalisait avec le dos de sa pelle.

Cette opération s'acheva aussi, et alors tout rentra dans un profond silence.

Je n'avais aucun moyen pour connaître le temps que je passais ainsi ; le silence continuait.

Voilà donc la mort, pensais-je, et je dois rester dans la terre jusqu'au jour de la résurrection. Mon corps va se corrompre, et les vers viendront se repaître de mes membres.

Pendant que j'étais rempli de ces affreuses réflexions, j'entendis sur la terre, au-dessus de ma tête, un bruit sourd et prolongé ; je pensais que c'étaient les vers et les reptiles de la mort qui venaient réclamer leur proie.

Le bruit s'approcha en s'augmentant : serait-il possible que mes amis pensassent qu'ils m'ont enseveli trop tôt ? et l'espérance s'empara de tout mon être.

Le bruit cessa, et je sentis des mains parcourir mon visage. On me tira du cercueil par la tête.

Il s'arrêta, et le cercueil fut enlevé : par l'inégalité des mouvements je m'aperçus qu'il était porté sur les épaules de plusieurs hommes.

On fit une pause, j'entendis le froissement des cordes, on bougea mon cercueil, et bientôt je le sentis balancer comme s'il n'était plus suspendu que par des liens incertains ; il fut descendu et s'arrêta au fond de la fosse.

Les cordes retombèrent sur le cercueil ; je les entendis. Je fis un effort terrible pour remuer, mais tous mes membres demeurèrent immobiles.

Bientôt après, quelques poignées de terre furent jetées sur le cercueil ; alors il se fit une autre pause.

Quelques minutes s'écoulèrent, et j'entendis le son de la pelle. La terre tombait sur moi, et le bruit de sa chute, plus effrayant que le fracas du tonnerre, me remplissait d'horreur ; mais je ne pouvais bouger.

Le bruit diminua graduellement, et, par le retentissement sourd du son, je m'aperçus que la fosse était comblée ; il me sem-

Berlin, le 24 décembre.

On s'attend à ce que le gouvernement présente bientôt un projet de loi autorisant les tribunaux à emprisonner les prêtres récalcitrants, au lieu de les condamner à l'amende, comme on l'avait fait jusqu'à présent.

D'autres bills auront pour objet de mettre les paroisses privées de prêtres légalement nommés en état d'administrer les biens de l'Eglise, et de permettre aux catholiques se joignant aux vieux catholiques de réclamer leur part de ces mêmes biens.

En Prusse, on a enregistré, du 22 mai au 6 décembre, 44,959 cas de choléra, suivis de 23,242 décès. En Pologne, du 22 mai au 15 octobre, 56,477 cas, suivis de 26,234 décès. Dans la ville de Munich il y a eu, dans la journée de mardi dernier, 20 cas et 19 décès, ce qui fait depuis la réapparition du fléau, qui date d'il y a quatre semaines, 4,766 cas et 809 décès.

L'EXPLOSION DU COURS DE VINCENNES.

Une terrible explosion a eu lieu samedi matin, à sept heures et quart, cours de Vincennes, 34, dans une fabrique d'amorces pour fusils et pistolets d'enfants.

Au premier signal, un grand nombre de personnes, parmi lesquelles deux gardiens de la paix, se précipitèrent dans la maison d'où était partie la détonation. Un spectacle affreux frappa leurs regards.

Le pavillon dans lequel était établie la fabrique était entièrement écroulé. Au milieu des décombres, des femmes, des jeunes filles affreusement mutilées appelaient au secours ou poussaient de sourds gémissements. En même temps, dans la partie est, le feu se déclarait, et la maison portant le n° 32, dont le mur avait été abattu, menaçait de s'abattre et d'augmenter encore la gravité du désastre.

Les personnes présentes s'occupèrent avant tout de dégager les blessés. Bientôt arrivèrent M. Gutzwiller, commissaire de police de Picpus, Brisoux, officier de paix de l'arrondissement, les officiers de sapeurs-pompiers du poste de Reuilly, et quatre médecins, MM. Courangeon, Lewan, Mahure et Bramberger, et enfin M. Gallien, commissaire de police du quartier du Bel-Air. Les pompiers, aidés d'un détachement d'infanterie de marine, s'occupèrent d'étayer la maison voisine et d'éteindre le commencement d'incendie. En même temps, on continuait de déblayer les décombres et de dégager les victimes.

On y parvint enfin, mais dans quel état ! Sur les dix ouvrières qui se trouvaient dans l'atelier au moment de l'explosion, cinq étaient mortes, et leurs cadavres absolument méconnaissables étaient portés dans une cour voisine, où MM. Gallien, Gutzwiller et Brisoux s'occupaient de constater leur identité. Les cinq autres, les membres brisés, étaient retirées de dessous des monceaux de pierre et placées sur des matelas apportés par les voisins.

m'étaient point étrangers.

Aussitôt que mes yeux furent ouverts, j'entendis prononcer mon nom par plusieurs des assistants avec un ton de compassion et le désir que leurs expériences eussent été faites sur un autre sujet.

Lorsqu'ils eurent terminé leurs expériences galvaniques, le démonstrateur prit le canif et me fit une incision à la poitrine ; j'éprouvai une sensation affreuse qui se répandit à travers tout mon corps : un tremblement convulsif s'empara à l'instant de moi, et des cris d'horreur furent jetés par tout l'auditoire.

Les liens de la mort étaient brisés, ma léthargie avait cessé.

Les plus grands soins me furent prodigués, et, dans l'espace d'une heure, j'eus recouvré toutes mes facultés.

Les médecins qui se trouvaient là déclarèrent que des secours efficaces ne pouvaient être donnés que dans un hôpital, et on les porta à l'hôpital Saint-Antoine.

Une d'elle expira en y arrivant, une autre est morte à neuf heures et demie.

Une enquête a été immédiatement ouverte par M. Gallien, en même temps qu'arrivaient les parents et les amis des ouvrières qui, apprenant la catastrophe, accouraient épouvantés. C'était une scène navrante que de voir tous ces malheureux penchés avec anxiété sur les débris informes et défigurés, cherchant à retrouver un visage aimé.

Dans la journée, on a pu arriver à reconstituer l'identité des mortes.

Les cadavres ont été portés à la Morgue. Quant à la cause de l'explosion, elle est encore inconnue. Le propriétaire de la fabrique, M. Masson, était au lit, malade, quand l'accident a eu lieu. Sa maîtresse, M^{lle} Sifkel, descendait pour donner des ordres aux ouvrières, descendait pour donner des ordres aux ouvrières. Elle a été elle-même atteinte au front, mais sans gravité.

Masson n'était là que depuis quatre mois. Il était assuré à la *Mutuelle*, mais n'avait pas payé son assurance.

Sa perte n'est que de 4,400 francs. Elle serait plus considérable, du reste, qu'elle ne signifierait rien, en présence de l'épouvantable malheur auquel a donné lieu l'accident.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi dernier, deux cadavres ont été retirés de la Loire, l'un à Chenesthutte-les-Tuffeaux, l'autre aux Rosiers.

Le premier, dans un état complet de décomposition, n'a pu être reconnu. Il est probable, cependant, que c'est un soldat ; mais on ne sait à quelle arme il appartenait. Sur son pantalon, on n'a pu lire que le n° 3.

L'autre cadavre, retrouvé aux Rosiers, a été reconnu pour être celui de la femme Gouzé, atteinte depuis quelque temps d'aliénation mentale.

Pour celle-ci, c'est le résultat d'un accident ; son linge a été retrouvé sur le rivage.

Vendredi dernier, dans la commune de Bagnaux, le sieur François Orgery, journalier, âgé de 79 ans, s'est pendu dans son grenier. Depuis quelque temps, ce vieillard souffrait de violentes coliques et il avait souvent désiré la mort.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur rappeler qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, la révision des listes électorales pour 1874 doit commencer le 4^{er} janvier prochain.

En conséquence, les préfets sont invités à faire savoir aux maires des communes de leur département, qu'ils peuvent convoquer extraordinairement le conseil municipal pour la nomination de deux membres chargés de désigner sous leur présidence la commission municipale devant laquelle devront être portées les réclamations.

La vérification des listes électorales aura lieu du 4^{er} janvier au 31 mars 1874. La publication du tableau de rectification devra avoir lieu dans les mairies du 4^{er} au 15 janvier, et les réclamations seront reçues du 20 janvier au 4 février.

L'armée se réorganise.

D'accord avec son collègue de la guerre, le ministre de l'intérieur vient d'envoyer à tous les préfets une circulaire pour les inviter à faire opérer dans chaque commune le recensement général des chevaux et mulets susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée.

L'opération sera confiée aux maires, et, d'après les instructions qu'ils ont reçues, ces magistrats devront s'appliquer à faire comprendre aux populations que le gouvernement n'entend nullement porter atteinte au droit de propriété, mais seulement s'assurer des ressources de notre pays.

MOYEN D'ATTÉNUER LA CHERTÉ DE LA VIANDE.

On lit dans la *Gazette des Campagnes* :

Nous avons signalé plusieurs fois l'institution des boucheries agricoles comme un moyen de procurer aux éleveurs un meilleur

leur prix de vente de leurs animaux, et aux consommateurs l'avantage de payer la viande moins cher.

Un journal du Nord, la *Vraie France*, signale le fait suivant qui s'est passé à Marchiennes :

« Un de nos industriels avait une vache grasse à vendre, la bête était de bonne qualité. N'en pouvant avoir le prix qu'il désirait, il la fit abattre lui-même, en débita la viande à raison de 65 centimes le demi-kilogramme, c'est-à-dire à 35 centimes en moins que le prix vendu chez les bouchers, et notre cultivateur se trouva non-seulement couvert du prix auquel il avait estimé sa vache, mais il réalisa encore une somme de cent vingt-cinq francs.

» Que de villes sont dans le même cas que Marchiennes ! »

Toutes les villes, on peut le dire, sont dans ce cas, voire même les communes rurales.

Ajoutons que les abats, les débris des animaux abattus, le sang, etc., sont des matières précieuses pour fabriquer des engrais d'une grande puissance, que l'agriculture achète fort cher à l'industrie.

Que de ressources précieuses on néglige ainsi, faute de savoir, dans les campagnes !

On assure que notre récolte de vins, en 1873, est définitivement de 40 millions d'hectares, ce qui indique un déficit considérable sur les années précédentes. Aussi, dit le *Journal vinicole*, la consommation en vins ordinaires, comparée avec celle des mois correspondants de 1872, a beaucoup diminué. La consommation de vins de dessert a baissé de vingt-cinq pour cent dès l'année dernière, tandis que l'exportation de ces mêmes vins en Suisse, en Allemagne, etc., n'a point diminué ; fait curieux d'où l'on peut tirer, entre autres conclusions, celle-ci : que la fortune elle-même est obligée, depuis deux ans, d'économiser.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, quelle sera la physionomie générale de l'hiver :

Lorsque, en décembre, le soleil et la plupart des planètes se trouvent sous l'hémisphère austral, avec une déclinaison ascendante et descendante, un peu au-dessous de la moyenne, le courant équatorial (vents du sud) et le courant polaire (vents du nord) règnent ordinairement à proximité l'un de l'autre sur la zone moyenne (France, Angleterre, Pays-Bas, Bavière, Suisse, Lombardie) ; alors la vapeur d'eau contenue en dissolution dans les vents du sud, chauds et saturés d'humidité, se condense immédiatement sous la forme de nuées ou de brumes au contact des vents du nord, froids et secs.

Ces conditions existent cette année, et voilà pourquoi nous avons annoncé que le mois de décembre présenterait un temps mixte, plus souvent couvert, brumeux, humide, tempéré, que sec et froid, à part quelques éclaircies, avec gelées moyennes (1^{re} et 2^e dizaines).

Les conditions astronomiques restent à peu près les mêmes en janvier, février et mars, l'hiver présentera la même physionomie : temps plutôt humide et tempéré que sec et froid. Quelques éclaircies, notamment sur le midi, avec gelées intermittentes moyennes, principalement dans la première quinzaine de chaque mois et vers la fin ; neige abondante, particulièrement sur les points culminants ; crues d'eau, tempêtes.

Le même astronome nous fait connaître les probabilités du temps pour le mois de janvier :

« Le mois de décembre a été conforme à nos prévisions. Les conditions astronomiques restent presque les mêmes, le mois de janvier aura à peu près la même physionomie sur la France et sur les pays limitrophes.

» Temps mixte, assez agité, plus souvent couvert, brumeux, humide, tempéré, que sec et froid. Quelques éclaircies, notamment sur le midi, avec gelées intermittentes, généralement moyennes, première quinzaine et vers la fin du mois. Neige abondante, principalement sur les points culminants. Crues d'eau, troisième quinzaine. Gros temps sur mer.

» Dépression barométrique, avec vent, pluie ou neige, suivant les contrées et l'altitude. Vers le 2. lunestice boréal, syzygie ; (6), « 19 » équinoxe descendant, quadrature, conjonction de Jupiter, apogée 15, lunes-

tice austral ; « 18 » syzygie, conjonction de Vénus, ainsi que de Mercure et de Saturne ; « 22 », périgée, équinoxe descendant, conjonction de Mars ; 25, quadrature, conjonction de Saturne ; 30, lunestice boréal.

» Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux marins. »

Dernières Nouvelles.

La sous-commission chargée de préparer la loi sur les pouvoirs publics a chargé M. Pradié de faire à la commission générale le rapport des pétitions et projets de constitution relatifs à la loi électorale. M. Vingtain établit la nécessité d'une Chambre modératrice dans tout pays où l'individu, étant investi du droit de souveraineté, jouit par cela même de la liberté de la presse, de l'électorat et de toutes les libertés et garanties nécessaires, au nombre desquelles il faut placer la responsabilité ministérielle.

Mais comme la nation peut abuser de ces libertés, et comme aussi toute assemblée investie du pouvoir de mal faire « en use une fois ou l'autre, » selon M. Royer-Collard, il devient nécessaire de mettre en face de cette Assemblée une Assemblée modératrice pour lui servir de contrepoids.

Mais comment constituer cette assemblée ? M. Vingtain examine les divers systèmes et il leur trouve à tous des défauts, même à celui du gouvernement qui, faisant émaner du suffrage universel le sénat, en fait la doublure de l'autre chambre. M. Vingtain trouve à tous les autres systèmes un vice commun. N'étant pas une émanation pure et simple du suffrage universel, les Assemblées qui émanent de ces systèmes seraient sans force et sans autorité devant une Assemblée issue du suffrage universel. M. Vingtain leur préfère donc son système, qu'il a déjà développé à la commission générale.

M. le comte de Douhet demande la création de deux Chambres, l'une issue du suffrage universel où le père de famille aurait plusieurs voix, et l'autre nommée par un corps électoral spécial, mais très-large, composé des notabilités et services rendus de toute nature et dans tous les genres.

Cette seconde Chambre a l'initiative de la loi et la fait seule ; mais celle-ci ne devient obligatoire que si elle est ratifiée par l'autre Assemblée.

Après quelques mots échangés entre M. Waddington et M. de Douhet, la sous-commission renvoie à mardi pour entendre MM. Pradié et d'Andelarre.

La commission du budget a rejeté la proposition faite par plusieurs de ses membres et tendant à l'examen immédiat de toutes les dépenses nécessitées par la reconstruction de notre matériel de guerre et l'application de la loi de réorganisation de l'armée ; elle a pensé que sa tâche était limitée à l'étude des dépenses proposées pour 1874.

Elle a ensuite décidé qu'elle se réunirait lundi pour procéder à cette étude, et qu'elle entendrait dans cette séance M. le ministre de la guerre et ses directeurs généraux, ainsi que des délégués des commissions des marchés et de la réorganisation de l'armée.

La commission de décentralisation a continué l'examen de la proposition de M. Fresneau relative à la création d'un conseil général de la commune auquel appartiendrait la nomination du conseil municipal ; cette proposition, combattue par M. Adnet, est repoussée.

M. Adnet propose de faire élire le conseil municipal par tous les électeurs de la commune, mais sur une liste d'éligibles composée de tous les contribuables payant 20 fr. d'impôts directs.

Cette proposition a été vivement critiquée par MM. Perrot, Amédée Lefèvre-Pontalis et de la Bassettière ; la commission n'a pas pris de décision, mais elle ne paraît pas disposée à adopter ce système ; elle ne reste donc plus saisie que du projet de MM. Raudot et Amédée Lefèvre-Pontalis, tendant à fortifier l'Assemblée d'adjonction des plus imposés et à en étendre les attributions.

Elle s'est ajournée à lundi pour délibérer sur ce projet et pour entendre MM. Vingtain et de Franclieu, auteurs d'autres propositions déposées sur le bureau de l'Assemblée.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc., dont extrait.

Cure N° 48.614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62.986.
M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65.112.
E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62.845.
M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70.421.
M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* c'est *colatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 25	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	817 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	277 50	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	541 25	1	23	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	428 75	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	318 75	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	362 50	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	530	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	93 30	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	348 75	1	25	OBLIGATIONS.					
— libéré	93 25	»	»	Est, jouissance nov.	493 75	»	»	Orléans	294	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	887 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	280	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	422 50	3	50	Midi, jouissance juillet.	615	2	50	Est	269 75	»	»	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	1032 50	»	»	Nord	287 25	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	290	1	»	Orléans, jouissance octobre.	828 75	»	»	Ouest	276 50	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	255 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	520	2	50	Midi	278 75	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4210	30	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	251	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	538 75	»	»	Compagnie parisienne de Gaz.	714	2	50	Vendée	227 25	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	462 50	2	50	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	280	»	»										

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — — soir, —	
4 — 13 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — —	
10 — 30 — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
41^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1874, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1873. — Le volume 1873 (41^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
PARIS 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. FRANÇOIS JACQUES PINEAU, ancien huissier à Doué-la-Fontaine, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi.

MAIRIE DE VARRAINS.

Le Maire de la commune de Varrains informe ses administrés qu'un legs a été fait, par M^{me} Victorine Daveau, femme Bineau, au profit de la fabrique de l'église de Varrains, et invite les intéressés, conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831, à se présenter à la Mairie de Varrains, pour prendre connaissance du testament et donner leur consentement à son exécution, ou produire leurs moyens d'opposition entre les mains de M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois.

Varrains, le 20 décembre 1875.
Le Maire,
MOLLAY.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4;

UN CLOS DE VIGNES

Situé au Pont-Fouchard,

Contenant 44 ares, bien plantés d'espaliers.
S'adresser à M. Paul TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (487)

On désire faire des écritures, copies de pièces, etc.
S'adresser à M. C. BRIERE, ancien notaire, rue des Boires, à la Morinière, Saumur. (523)

A VENDRE

D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif; d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger.
A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisset; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

ÉTRENNES DE 1874.

LIBRAIRIE E. MILON

Rue d'Orléans.

Très-grand choix d'Ouvrages, d'Articles de Bureau, d'Objets de Piété, d'Art et de Fantaisie.

Mise en vente, le 20 courant :

D'une magnifique vue pittoresque de la VILLE DE SAUMUR.

Quai de Limoges, 167, à Saumur, HOTEL DU BELVÉDÈRE.

LAGALL

M^{en}-DENTISTE.

Traitement des maladies des gencives, guérison des maux de dents, redressement des dents aux enfants, dents artificielles en tous genres. Extraction des dents et toutes opérations relatives à l'art dentaire.
M. LAGALL est visible à son cabinet, tous les jours, et se rend à domicile. (526)

Saumur, imprimerie de P. GODET.